
**Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale
de la région de Châlons-en-Champagne**

AUDC/JMC.KK/2006. 94

Châlons-en-Champagne le 7 avril 2006

14

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

— — — — —
Séance du 5 avril 2006

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

----- Procès verbal du comité syndical du 5 avril 2006

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2005
2. Compte rendu d'activités du Bureau
3. Approbation du compte administratif 2005
4. Approbation du compte de gestion 2005
5. Débat sur les orientations budgétaires 2006
6. Approbation du budget primitif 2006
7. Adhésion à l'association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry
8. Approbation de la modification du schéma directeur
9. Questions diverses

L'an deux mil six, le 5 avril, à 20 heures, les membres du comité syndical du Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale désignés par les organes délibérants des collectivités membres conformément aux statuts visés à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2004 se sont réunis à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sur convocation en date du 24 mars 2006 conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8 et L.5211-8 à 10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient excusés :

MM. GODART – HUET Pierre – LACOURT. Mme DENOUVEAUX.

Etaient porteurs d'un pouvoir :

M. PROT pour M. BOURBIER

M. SCHULLER pour M. BRIGNOLI

M. THOMAS pour M. GODART

Etaient présents tous les membres (voir liste ci-après) à l'exception de :

MM. BARBARA – BIAUX – BOBAN – CHAUVET – COLLARD – DELLON – DROUOT – FRANCAERT – GIRARDIN – GUILLAUME – HUTTEAU – JACQUET – LE PORTIER – LONCOL – LORÉ – MAUCOURT – VAROQUIER – WEBER. Mme FERNANDEZ.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

MM. AUBRY – BOURG-BROC – CAMUS – DEVAUX – FERMIER – FLOT – JESSON – MAILLET – VALTER.
Mmes BUY – VASSEUR.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DE NOIX

MM. BOURLIER – HENRIAT – PERARDEL. Mme ANCELLIN.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA COOLE

MM. DAUMONT – OURY Sylvain.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE LA VESLE

MM. APPERT – ARNOULD Michel – ARROUART – LAGILLE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EUROPORT

MM. LONGUET – PROT.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE CONDE-SUR-MARNE

MM. ARNOULD Hubert – HANNETEL. Mme BOURÉ.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JALONS

MM. GUISET – NICAISE.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA CRAIE

MM. HUET Maurice – SCHULLER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE SUIPPES

MM. MAINSANT – MAUCLERT – THOMAS. Mmes GUYOT – PERSON.

COLLEGE COMMUNAL

MM. CASTAGNA – GALICHET – OURY Claude – ROULOT.

AUTRES PARTICIPANTS

M. CLOWEZ Alain

Adjoint-au-Maire de Somme-Vesle

M. GUILLAUMIN Jean-Charles

Responsable du service Ressources Humaines/Finances, CAC

M. AUBERTEL Christian

Dessinateur, AUDC

M. CHONÉ Jean-Marc

Directeur d'Etudes, AUDC

Melle KILLIAN Kathy

Secrétaire, AUDC

M. BOURLIER

Le respect des conditions de quorum étant vérifié, je déclare la séance ouverte. Je voudrais tout d'abord remercier M. FORTIN, Maire de Saint-Martin-sur-le-Pré et son premier adjoint M. JESSON pour la mise à disposition de la salle des fêtes.

J'ai reçu les excuses de Pierre HUET, Denise DENOUEVAUX, Jean LACOURT et Jean-Marie GOART.

Je vous rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

- ✓ L'adoption du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2005 ;
- ✓ Un compte-rendu de l'activité du bureau ;
- ✓ L'approbation du compte administratif 2005 ;
- ✓ L'approbation du compte de gestion 2005 ;
- ✓ Un débat sur les orientations budgétaires 2006 ;
- ✓ L'approbation du budget primitif 2006 ;
- ✓ L'adhésion à l'association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry ;
- ✓ L'approbation de la modification du schéma directeur ;
- ✓ Et enfin la possibilité de traiter de questions diverses.

Avant d'ouvrir cet ordre du jour et conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous invite à procéder à la nomination d'un secrétaire de séance.

Le comité syndical, à l'unanimité, désigne M. Claude OURY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 DECEMBRE 2005

M. BOURLIER

Vous avez reçu, avec l'invitation à la présente réunion, le procès-verbal du comité syndical du 14 décembre 2005 qui portait notamment sur l'adoption d'une convention de prestation de services entre le syndicat mixte et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour le suivi de la comptabilité du syndicat mixte et sur la modification des statuts.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur ce procès verbal ? Puisqu'il n'y a ni remarques ni observations, je mets donc ce document aux voix.

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte le procès verbal de la séance du 14 décembre 2005.

2. COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU BUREAU

M. BOURLIER

Depuis le comité syndical du 14 décembre 2005, le bureau s'est réuni à trois reprises le 15 février, le 8 mars et le 22 mars 2006.

Le bureau du 15 février a notamment abordé trois questions : la mise en place des nouvelles politiques territoriales, le programme de travail 2006 et l'adhésion du syndicat mixte à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry :

❖ **Renouvellement des politiques territoriales pour la période 2007-2013 :** la présentation se limitera aux grandes lignes des nouveaux dispositifs. Nous ferons un point précis lorsque l'Etat et la Région auront arrêté leurs choix.

La principale idée à retenir est que la nouvelle politique régionale de l'Union européenne se traduira par des changements pour les états membres et les territoires régionaux. Parmi les changements significatifs de la politique régionale européenne, on peut d'ores et déjà noter :

- Une réduction du "retour financier" pour la France avec une baisse de 25 % par

rapport à la période 2000/2006.

- La suppression du zonage, ce qui favorisera les territoires organisés porteurs d'une stratégie identifiée.
- La création d'un Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural visant à améliorer la compétitivité du secteur agricole et à développer le potentiel de croissance des zones rurales.

La commission européenne a également souhaité une meilleure intégration des priorités communautaires dans les programmes de développement nationaux et régionaux. L'Etat français a ainsi prévu de décliner les priorités européennes selon 4 axes :

- Développer l'emploi,
- Améliorer la compétitivité des entreprises pour affronter la mondialisation,
- Développer l'industrie et la recherche,
- Concentrer les crédits de l'Etat sur un nombre réduit de priorités.

Au niveau national et régional, la nouvelle politique contractuelle est également en train de se mettre en place :

- Les contrats de plan Etat-Région seront remplacés par des contrats de projet Etat-Région qui vont couvrir la période 2007-2013 comme les programmes européens.
- Ces contrats de projet porteront sur un nombre réduit de priorités et concerneront des projets de grande ampleur et rapidement envisageables. Le financement des infrastructures routières n'en fera plus partie.
- Le volet territorial devrait être réduit et pourrait, au niveau de l'Etat, ne plus concerner les pays.

❖ **Programme d'activités 2006** : le bureau a travaillé sur une première approche qui pourra évoluer en fonction des décisions que nous prendrons sur la révision de l'actuel schéma directeur et sur le Pays. Toutefois, je pense que l'on peut retenir comme acquis les points suivants :

- La commission de suivi présidée par Jacques JESSON a prévu 3 axes de travail :
 - Lancer une deuxième procédure de modification du schéma directeur ;
 - Poursuivre l'information sur l'articulation SCoT/PLU à la demande des communes ;
 - Reprendre la réflexion sur le devenir de l'emprise de l'ancien canal de Condé.
- La commission information-communication présidée par Patrick GUISET a prévu, en plus de l'édition du bulletin de liaison "Projection", de travailler à la mise en place d'un site Internet.
- La commission orientations nouvelles présidée par Bruno ROULOT a retenu plusieurs directions de travail :
 - La constitution d'une banque de données appuyée sur la cartographie numérique acquise en septembre 2005 ;
 - Le lancement et l'exploitation d'une enquête auprès des communes ;
 - Le lancement d'une étude sur le logement ;
 - Une rencontre avec le Conseil général sur le programme de Vatry ;
 - Une réflexion sur le travail de diagnostic territorial dont M. ROULOT vous présentera les premières esquisses tout à l'heure.

❖ **Participation du syndicat mixte à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry** : je reviendrais ultérieurement sur ce point qui fait l'objet d'une délibération inscrite à notre ordre du jour.

Le bureau du 15 février a également évoqué, à la demande de plusieurs élus, la récente modification des statuts. Le propos n'est pas de remettre en cause les décisions adoptées à une très large majorité le 14 décembre dernier, mais de faire évoluer le texte pour tenir compte des conséquences de possibles regroupements de communautés de communes. Le bureau a donné un avis favorable de principe à cette évolution qui pourrait faire l'objet d'une modification lorsqu'une occasion se présentera. J'ai reçu à ce sujet un courrier du président

de la Communauté de la Vallée de la Coole dont je vais vous donner lecture.

Monsieur le Président,

Lors de la réunion plénière de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole du 14 mars 2006, l'assemblée communautaire a approuvé la délibération n° 24 prise par le Comité syndical du SCoT de Châlons-en-Champagne le 14 décembre 2005, adoptant les trois modifications de ses statuts, à savoir la répartition des sièges, la population prise en compte et la composition du Bureau.

Toutefois, j'ai bien noté, suite à l'accord oral passé lors de la réunion de Bureau du Syndicat mixte du SCoT du 15 février à laquelle participait M. Jean-Pol DAUMONT, membre du Bureau et représentant de la Communauté de communes de la Vallée de la Coole, que la modification sur la répartition des sièges devrait être complétée prochainement. Ce complément préciserait que "le nombre de sièges détenus par une collectivité ne pourrait pas dépasser 30% du nombre total des sièges".

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Le Président
Jean LACOURT*

Le bureau du 8 mars, élargi pour cette occasion aux présidents de commission, a été consacré à la question du pays.

Le bureau a balayé les hypothèses envisageables et a confié le soin à un groupe de travail constitué en son sein de réfléchir aux solutions envisageables pour s'engager concrètement dans la démarche de pays. Ce groupe de 6 personnes, Mme GUYOT, M. DAUMONT, M. DELLON, M. HANNETEL, M. ROULOT et moi-même, s'est réuni le 17 mars et le 3 avril. Mme GUYOT et M. ROULOT vous en feront un compte-rendu dans quelques instants.

Le bureau du 22 mars, a été consacré à la préparation du projet de budget 2006 et à l'examen des résultats de l'enquête publique sur la modification du schéma directeur.

❖ La commission des finances présidée par René SCHULLER a travaillé sur les différents documents budgétaires et je laisserai le soin à son président de les présenter puisque nous devons délibérer ce soir sur les comptes administratif et de gestion et sur le budget primitif.

❖ En ce qui concerne la modification du schéma directeur, le commissaire enquêteur a reçu un courrier du Conseil général et a décidé organiser une rencontre avec les services techniques du département à laquelle j'étais convié ainsi que M. CHONÉ.

Le premier point mentionné dans ce courrier a trait à l'absence de prise en considération des développements futurs de l'aéroport de Vatry. Nous avons expliqué à nos interlocuteurs que la procédure de modification ne permettait pas d'intégrer des changements aussi importants qu'une extension de l'aéroport ou sa desserte par une liaison ferroviaire à grande vitesse. Ces questions seront donc abordées lors de la mise en révision du schéma directeur.

Le deuxième point concerne la desserte des futures zones d'activités et d'habitat dans l'ensemble du schéma directeur. Le conseil général ne remet pas en cause les choix de zonage, mais tient à déclarer que ces projets d'extension n'engagent en aucune manière la collectivité départementale, tant en terme d'études que de financement.

De la même façon, le conseil général estime que le projet de liaison entre la R.N. 44 et la R.D. 1 n'est pas d'intérêt départemental.

Le troisième point évoqué par le Conseil général concerne l'intérêt de maintenir dans le schéma les projets de déviation des communes de Vadenay, Vatry, l'Epine/Courtisols, Togny-aux-Bœufs/Cheppes-la-Prairie/Saint-Martin-aux-Champs et Haussimont. Nous avons dit que ces questions relevaient, comme le dossier de Vatry, d'une réflexion à intégrer dans le cadre de la révision.

M. BOURLIER

Est ce que vous avez des questions sur le compte rendu d'activités du bureau ?

M. VALTER

Je voulais simplement faire une remarque en ce qui concerne les 30% en rappelant que la communauté d'agglomération avait, à l'origine, souhaité l'application de ce principe.

M. BOURLIER

Mme GUYOT, vous voulez présenter votre rapport ?

Mme GUYOT

Mesdames, Messieurs, je vais vous rendre compte des réflexions du groupe de travail sur le pays créé au sein du bureau suite à sa réunion du 8 mars.

Le groupe est parti du constat que la superposition SCoT et pays n'est pas une situation unique. Cette configuration concerne 20% des territoires français dont la moitié avec une parfaite superposition entre les périmètres de SCoT et de pays. Nous pensons qu'il y a quelques avantages à conduire simultanément les deux démarches et on peut en citer 4 :

- Une économie de moyens grâce à la mutualisation des coûts d'études et d'animation avec notamment un diagnostic commun.
- Une meilleure gestion du temps en évitant de multiplier les réunions.
- Un enrichissement respectif des projets de territoire et une plus grande crédibilité des deux démarches. Le SCoT inscrit les choses dans la durée et apporte un volet spatial qui fait souvent défaut au pays. Le pays enrichit le projet de territoire avec l'association de la société civile. Il peut en quelque sorte constituer le ciment qui renforcera le territoire.
- Une plus grande lisibilité pour les élus et pour la population.

L'objectif est donc d'identifier ce qui relève d'une base commune au niveau du périmètre, de la gestion des deux démarches et de l'organisation à prévoir.

Périmètre :

Le périmètre du SCoT est considéré comme pertinent pour élaborer une charte de pays notamment avec la représentation des territoires de Mourmelon et de Suippes qui sont dernièrement arrivés dans le SCoT. La question de l'association des communes d'économie céréalière du canton de Vertus n'est plus d'actualité puisqu'elles sont rentrées dans le pays d'Épernay.

Il est donc proposé d'engager la démarche dans le périmètre des 92 communes et d'en informer la commune de Montpreux au Sud-Ouest, sur proposition de M. ROULOT, et les communes de Bassuet, Lisse-en-Champagne, Saint-Amand-sur-Fion, Saint-Lumier-en-Champagne et Vanault-le-Châtel au Sud-Est sur le conseil des techniciens de la Région.

Gestion du pays :

Nous avons le choix entre constituer une association sous le régime de la loi de 1901 ou nous appuyer sur le syndicat mixte du SCoT.

La solution de l'association est utilisée par les pays qui ne possèdent pas de structure antérieure. En l'espèce, la solution de l'association présenterait plus d'inconvénients que d'avantages, à savoir :

- la multiplication des structures qui se traduirait par une augmentation du coût de fonctionnement,
- une perte de lisibilité interne et externe,
- des risques d'incohérence dans les décisions.

Pour ces raisons, le groupe préconise de s'appuyer sur le syndicat mixte après modification de ses statuts en complétant son objet actuel pour travailler sur le "pays" et prévoir l'association de la société civile par un conseil de développement.

La pérennité de la structure syndicat mixte constitue également un atout compte tenu des nouvelles orientations de la politique d'aménagement du territoire avec le développement des appels à projet. Dans ce contexte, il est nécessaire d'avoir des "projets sous le coude" et

d'être prêt à monter des dossiers. Nous venons d'en avoir l'expérience avec les "pôles d'excellence rurale".

Constitution du conseil de développement :

Le conseil de développement est unanimement reconnu comme un atout pour la construction d'un projet de territoire si l'on veut tenir compte des aspirations de la population et innover dans les domaines économiques et sociaux.

Les préconisations du groupe pour sa constitution seraient les suivantes :

- définir un groupe motivé et structuré après une phase de large ouverture auprès de la population ;
- veiller à une représentation géographique équilibrée ;
- prévoir l'association des personnes ressources, notamment les services et organismes publics et les chambres consulaires ;
- prévoir la participation minoritaire d'élus du syndicat mixte pour assurer la cohérence des démarches et la circulation des informations.

Organisation du travail :

En premier lieu, il y a une phase de diagnostic qui doit être commune aux deux démarches pour assurer une économie de moyens tout en tenant compte des spécificités :

- un état initial de l'environnement pour le SCoT,
- une réflexion sur les services, l'accès aux services et plus largement les thèmes de la vie sociale pour le pays.

Une action est envisagée auprès des personnes publiques notamment la Région et les chambres consulaires pour préciser les appuis qui pourraient être apportés au syndicat mixte en terme de financement ou d'apports d'éléments d'études.

Le travail devra tenir compte des spécificités des intercommunalités sans pour autant s'enfermer dans la culture de ces différences. Le projet doit au contraire mettre en évidence les points et les intérêts communs et les solidarités nécessaires entre les intercommunalités, y compris avec la communauté d'agglomération, et bien sûr valoriser toutes les complémentarités entre elles.

L'ingénierie de la démarche de pays serait confiée à l'agence d'urbanisme qui pourrait s'adjoindre des consultants extérieurs sur des thèmes spécifiques du diagnostic et la définition du projet dans son volet prospective.

Calendrier :

Les priorités doivent être définies en tenant compte de la révision du schéma directeur, qui doit être approuvée avant décembre 2010 et du démarrage de la politique territoriale européenne, nationale et régionale en 2007.

Il convient donc d'accorder la priorité à la démarche pays en tenant compte par ailleurs des échéances électorales.

Objectifs prioritaires :

Notre territoire présente des atouts qu'il convient de valoriser et notamment son excellence dans les domaines de l'administration et des services y compris au niveau agricole, un savoir faire dans l'organisation de grandes manifestations (foires et salons), la présence de l'armée, qui dynamise le secteur Nord du territoire, les perspectives de développement de Vatry dans le fret, la logistique et les passagers, un patrimoine à valoriser encore mieux pour développer le tourisme et un potentiel dans les énergies renouvelables (biocarburants, énergie éolienne) et les nouvelles valorisations agricoles...

La finalité du pays est bien d'enrayer les menaces principales, celles du déclin démographique avec un déficit migratoire persistant qui aggrave le phénomène de vieillissement et un développement inégal selon les secteurs géographiques.

L'enjeu majeur, c'est de "renverser la vapeur" pour que les atouts soient valorisés et que les points faibles soient enrayerés.

Merci pour votre attention.

M. BOURLIER

Je vous remercie pour cet exposé très clair et je donne la parole à M. ROULOT.

M. ROULOT

Comme l'a souligné Mme GUYOT, les démarches de SCoT et de pays s'appuient dans un premier temps sur un diagnostic territorial faisant apparaître les fragilités, les atouts de développement et mettant en évidence les enjeux à traiter.

Bien connaître son territoire est une nécessité et l'élaboration du diagnostic est l'occasion de constituer une banque de données qui pourra être très précieuse demain. Nous aurons en effet l'obligation d'évaluer les résultats de nos actions que ce soit au niveau du SCoT en matière d'environnement ou au niveau du pays en ce qui concerne les actions inscrites au contrat de pays.

Le travail de diagnostic sera réalisé selon les 4 axes suivants :

- Définir les principales caractéristiques du territoire.
- Mettre en évidence les enjeux et les projets fédérateurs.
- Partager les éléments du diagnostic.
- Travailler avec des acteurs locaux et des experts extérieurs.

1. Définir les principales caractéristiques du territoire

Le travail d'analyse portera sur différentes thématiques qui seront étudiées à partir d'indicateurs statistiques recueillis sur des périodes de temps suffisamment longues et sur des aires géographiques différentes de façon à pouvoir situer le territoire dans son environnement.

Selon le code de l'urbanisme, le diagnostic est établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de service. Le premier exercice consistera à faire l'inventaire des études existantes pour ne pas refaire ce qui existe déjà. Les thématiques traitées seront les suivantes :

- **Décrire les contraintes et atouts de la géographie** : il s'agit de mettre en évidence nos spécificités infrarégionales et de comprendre le positionnement de notre territoire dans le contexte régional, national et européen.
- **Mesurer l'état initial de l'environnement** : il s'agit d'un exercice imposé et nécessaire qui doit concerner les écosystèmes, la qualité des milieux, les ressources naturelles, les risques naturels et technologiques et le patrimoine.
- **Analyser les dynamiques démographiques** : il s'agit de comprendre les évolutions de la population, notamment les mouvements migratoires et les incidences de l'allongement de la durée de la vie et de repérer les problématiques sociales.
- **Appréhender les différentes facettes du développement économique** : nous devons identifier les potentiels de développement dans l'agriculture, l'industrie, l'artisanat, le tertiaire, les services et le tourisme. Les sujets d'interrogation ne manquent pas notamment dans le domaine agricole avec la disparition de nos industries de transformation.
- **Etudier les déplacements** : les individus effectuent des déplacements de plus en plus nombreux pour se loger et pour se rendre à leur travail. Ce qui est vrai pour les habitants l'est également pour le transport des marchandises. Compte tenu de notre position dans le réseau des infrastructures, nous avons des atouts à valoriser.
- **Connaître les besoins en logement** : la satisfaction des besoins en logement joue un rôle important dans l'attractivité des territoires. Nous allons donc analyser l'offre et essayer de comprendre les besoins de demain en tenant compte de la question du foncier et des évolutions démographiques avec le vieillissement de la population.
- **Recenser les équipements et les besoins des populations** : les équipements contribuent à l'attractivité des territoires et à la qualité de vie des habitants. De nombreux services s'appuient sur le tissu associatif et nous comptons beaucoup sur

le questionnaire que nous allons lancer auprès des communes pour en évaluer la richesse et les besoins car nous connaissons tous les limites du bénévolat. Les résultats de cette enquête seront cartographiés de façon à établir une "situation de référence" de notre territoire.

- **Mesurer la notoriété et l'attractivité du territoire** : il n'y a pas de pays sans histoire et sans identité. Nous devons donc tirer parti de notre patrimoine et de nos savoir-faire pour forger une image positive et dynamique susceptible d'attirer et de retenir aussi bien les entreprises que les habitants ou encore des touristes.

2. Mettre en évidence les enjeux et les projets fédérateurs

L'analyse statistique doit être complétée par une approche dynamique permettant de mettre en lumière les principales tendances d'évolution du territoire.

Ce diagnostic doit notamment faire apparaître :

- les tendances de fond qui concernent la démographie, l'économie, le logement, la vie sociale et culturelle, etc. ;
- les forces et les faiblesses de l'ensemble et des sous-ensembles du territoire ;
- les catégories de population les plus touchées par des problèmes sociaux ou économiques ;
- les initiatives et les projets porteurs d'innovation ;
- les "verrous" qu'il s'agit de faire sauter ;
- les ressources qu'il faut mobiliser.

3. Partager les éléments du diagnostic

L'un des objectifs importants de la phase de diagnostic est de communiquer avec les acteurs locaux et la population sur les travaux qui sont menés et sur les conclusions qui en ressortent.

Le conseil de développement du pays sera le principal point d'appui de cette démarche participative. L'intérêt de ce travail participatif est de mobiliser les forces vives du territoire et de favoriser une approche transversale. Les problèmes de développement ont des causes multiples et il est important d'utiliser le savoir des gens, qu'ils soient experts, spécialistes en tel ou tel domaine ou "homme de la rue". Enfin, la participation de la population permettra de programmer et de mettre en œuvre des actions qui contribuent à la solution de problèmes prioritaires vécus par nos concitoyens.

4. Travailler avec des acteurs locaux et des experts extérieurs

L'implication des acteurs locaux et des équipes techniques locales permettra de renforcer la mobilisation du territoire et de faciliter la compréhension des questions abordées. Le recours à l'enquête auprès des communes constitue un aspect essentiel de cette participation des acteurs à l'élaboration du diagnostic.

Nous envisageons également de faire appel à des intervenants extérieurs soit pour des études nécessitant une forte expertise professionnelle soit pour des analyses nécessitant un regard extérieur et impartial sur notre territoire. Lors de son intervention en janvier dernier, le maire d'Epernay avait souligné l'intérêt de ce regard extérieur aussi bien pour la procédure d'élaboration du SCoT que pour celle du pays.

Pour conclure, je voudrais souligner la difficulté de la réflexion prospective en soulignant quelques éléments du contexte économique et social. Nous vivons en effet une période de changements rapides, que nous avons parfois du mal à comprendre et dont nous voyons les difficultés et les souffrances beaucoup plus que la créativité et la vitalité. L'incertitude et le doute de notre société se traduisent de trois façons :

- Le progrès ne paraît plus immuable et l'idée selon laquelle la qualité de vie de nos enfants pourrait être inférieure à la nôtre se développe dans la société.
- L'humanité se réunifie, mais ce moment exceptionnel est vécu comme une menace et une perte d'identité. Ainsi l'élargissement de l'Union européenne et l'émergence forte de l'Inde et de la Chine bouleversent nos sociétés.

- Et puis il y a le problème de coresponsabilité écologique avec une interrogation sur la capacité de la Terre à pouvoir supporter le développement sur le long terme.

Ces différentes angoisses rendent difficile la lecture du présent et peuvent être à l'origine de tentations de repli sur soi et de refus du changement.

L'autre aspect important de l'évolution de la société dont nous devons tenir compte dans nos réflexions est le passage d'une société du temps court avec un temps de travail long à une société du temps long avec un travail plus court. L'allongement de la durée de la vie se traduit par le développement d'une "économie de la retraite". Dès à présent, 40% des actifs travaillent pour éduquer, soigner ou divertir les autres. Ce potentiel d'emplois concerne en premier lieu les territoires et nous devons y porter une attention particulière.

Cette évolution de la société est étroitement liée à l'accroissement des mobilités. Les retraités sont des voyageurs actifs que ce soit pour faire du tourisme ou rendre visite à leurs enfants et petits enfants. Nous constatons également que les jeunes quittent notre territoire à la fin de leurs études. Cela n'est pas un problème si nous savons les attirer à nouveau chez nous après qu'ils aient acquis compétence et expérience à l'extérieur. Pour cela, il faut que notre territoire soit attractif et sache mettre en avant ses valeurs et ses savoir-faire.

Pour conclure, nous avons un périmètre, une structure et un objectif. Il nous faut donc engager rapidement la phase de diagnostic puis travailler sur notre charte de pays et vraisemblablement sur d'autres dossiers car la politique d'aménagement du territoire s'oriente résolument sur la notion de performance des territoires et de compétitivité que ce soit au niveau régional, national ou européen.

Je vous remercie.

M. BOURLIER

Merci M. ROULOT. Mesdames et messieurs les délégués, vous avez pris connaissance des réflexions du groupe du travail constitué au sein du bureau. Nous avons une proposition concrète pour avancer qui consiste à faire évoluer les statuts du syndicat mixte pour ajouter à notre objet actuel, c'est-à-dire le SCoT, un second objet relatif à la conduite d'une démarche de pays incluant l'association de la société civile par un conseil de développement.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de donner mandat au bureau pour travailler sur cette modification des statuts et vous présenter un projet le plus rapidement possible. Je pense qu'il s'agit d'une condition essentielle pour avancer de manière concrète. C'est à partir de ce moment-là que nous aurons une existence officielle vis-à-vis de l'Etat et surtout de la Région. Cela nous permettra de travailler plus efficacement sur le diagnostic et de solliciter un appui financier.

Je voudrais donc connaître votre position sur ce dossier extrêmement important. Est-ce qu'il y a des observations ou des demandes d'information complémentaires ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote sur le mandat à donner au bureau.

Le comité syndical, à l'unanimité, donne mandat au bureau pour travailler sur une modification des statuts du syndicat mixte destinée à le rendre compétent en matière de pays.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2005

M. BOURLIER

M. SCHULLER, je vous donne la parole.

M. SCHULLER

Notre compte administratif 2005 comprend une section de fonctionnement avec en recettes un chapitre "dotations et participations" abondé de 97 209 € représentant les cotisations des collectivités membres du syndicat mixte.

Les dépenses de l'exercice 2005 se décomposent de la façon suivante :

- Au chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général, nous avons eu des achats de fournitures administratives pour 29,66 €, des prestations d'études et d'animation pour 106 956,04 €, des primes d'assurances pour 1 598,60 €, des frais d'études pour 23 243,76 €, de l'achat de documentation technique pour 49,78 €, des frais de publications pour 536,24 €, des frais d'affranchissement pour 1 902,09 €. Ce qui nous donne un total de 134 316,17 €.
- Au chapitre 012 correspondant aux charges de personnel, nous avons une dépense de 1 500 € correspondant à ce que nous versons à la Communauté d'agglomération pour la tenue des écritures au cours de l'année 2005.

Les dépenses de l'exercice étant arrêtées à 135 816,17 € et les recettes à 97 209 €, nous avons un résultat d'exercice déficitaire de 38 607,17 €. Toutefois, compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 43 189 €, le résultat de clôture du compte administratif 2005 est de 4 581,83 €. Cet excédent de clôture sera bien sûr affecté au budget 2006.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	• Recettes de l'exercice		97 209,00 €
	Chapitre 74 – Dotations et participations	97 209,00 €	
	• Dépenses de l'exercice		135 816,17 €
	Chapitre 011 – Charges à caractère général	134 316.17 €	
	* 606 4 Achats de fournitures administratives	29.66 €	
	* 611 Prestations d'études et d'animation	106 956.04 €	
	616 Primes d'assurances	1 598.60 €	
	* 617 Frais d'études	23 243.76 €	
	* 618 2 Documentation technique	49.78 €	
	* 623 7 Publications	536.24 €	
	* 626 1 Frais d'affranchissement	1 902.09 €	
	Chapitre 012 – Charges de personnel	1 500.00 €	
	* 621 8 Rémunérations de personnel extérieur	1 500.00 €	
	Résultat de l'exercice	- 38 607.17 €	
	Résultat de fonctionnement reporté	+ 43 189.00 €	
	Résultat de clôture.....	+ 4 581.83 €	

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur le compte administratif ? S'il n'y en pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2005.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2005

M. SCHULLER

Nous avons reçu le compte de gestion du Receveur municipal qui reprend exactement les mêmes résultats que le compte administratif soit des recettes de l'exercice de 97 209 €, des dépenses de l'exercice de 135 816,17 €, un solde de l'exercice, négatif, de 38 607,17 €, un résultat antérieur reporté de 43 189 € et un résultat de clôture de 4 581,83 €.

COMPTE DE GESTION 2005

Notre assemblée vient de voter le compte administratif.

Le compte de gestion du trésorier principal fait apparaître une correspondance exacte avec le compte administratif.

Recettes de l'exercice	97 209, 00 €
Dépenses de l'exercice.....	135 816.17 €
Solde de l'exercice	- 38 607,17 €
Résultat antérieur reporté	+ 43 189,00 €

Résultat de clôture + 4 581,83 €

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur le compte de gestion ? S'il n'y en pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2005.

5 & 6. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2006

M. SCHULLER

Notre syndicat mixte comprenant un établissement public de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants, nous devrions débattre des orientations budgétaires au moins deux mois avant le vote du budget conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Puisque nous ne sommes pas tout à fait dans la légalité, je ne vais pas vous imposer la lecture du document relatif aux orientations budgétaires et je vous propose de débattre des orientations tout en examinant le projet de budget primitif 2006.

Le projet de budget que nous allons examiner a été retenu à l'unanimité par le Bureau lors de sa séance du 22 mars 2006 parmi trois propositions présentées par la commission des finances.

Il prévoit un montant total de dépenses de 71 798,83 € qui se répartissent en :

70 121 € au chapitre 011 correspondant aux charges à caractère général et répartis de la façon suivante :

- 55 € pour achat de fournitures administratives.
- 44 000 € pour des prestations d'études et d'animation soit une augmentation de 6 500 € par rapport à 2005 devant permettre la réalisation d'une étude sur le parc privé de logements sur le territoire du SCoT.
- 941 € pour des primes d'assurances.
- 11 265 € pour des frais d'études qui se décomposent en 1 880 € pour l'acquisition de statistiques sur le logement, 1 795 € pour la mise à jour de la licence "BD Pays" de l'Institut Géographique National (IGN) achetée en 2005 et 7 590 € pour l'acquisition d'une photo aérienne IGN couvrant l'ensemble du territoire du SCoT.
- 110 € pour de la documentation technique.
- 3 000 € pour la rémunération d'intermédiaires correspondant aux indemnités à verser au commissaire enquêteur dans le cadre de la modification du schéma directeur.
- 5 000 € correspondant aux publications légales rendues nécessaires par cette nouvelle procédure de modification du schéma directeur.
- 2 000 € de frais de publication.
- 3 600 € pour les frais d'affranchissement.
- 150 € pour la cotisation à l'association de coopération territoriale aéroportuaire de Vatry.

1 530 € au chapitre 012 pour les charges de personnel correspondant à la tenue des écritures par les services de la Communauté d'agglomération.

147,83 € au chapitre 022 pour des imprévus de fonctionnement.

En ce qui concerne les recettes et compte tenu du résultat de fonctionnement reporté de 4 581,83 €, il nous manque 67 217 € à financer par la participation des collectivités au membres du syndicat mixte soit une participation 0,65 € par habitant.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Recettes de l'exercice**

71 798,83 €

Chapitre 74 – Dotations et participations	67 217,00 €	
Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté		4 581,83 €
• Dépenses de l'exercice		71 798,83 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général		70 121,00 €
* 606 4 Achats de fournitures administratives		55,00 €
* 611 Prestations d'études et d'animation		44 000,00 €
La subvention versée à l'agence d'urbanisme qui était de 37 500 € en 2005 est augmentée pour l'année 2006 afin de prévoir la réalisation d'une étude sur parc privé de logement pour un montant complémentaire de 6 500 €.		
* 616 Primes d'assurances		941,00 €
* 617 Frais d'études		11 265,00 €
La mise à jour de la licence BD "pays" IGN	1 795 €	
L'acquisition de statistiques sur le logement	1 880 €	
L'acquisition d'une photo aérienne IGN	7 590 €	
* 618 2 Documentation technique		110,00 €
* 622 8 Rémunérations d'intermédiaires		3 000,00 €
Il s'agit de verser les indemnités aux commissaires enquêteurs dans le cadre de la modification du schéma directeur		
* 623 1 Annonces et insertions		5 000,00 €
* 623 7 Publications		2 000,00 €
* 626 1 Frais d'affranchissements		3 600,00 €
* 628 1 Cotisation à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry (ACTA)		150,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel		1 530,00 €
* 621 8 Rémunérations de personnel extérieur		1 530,00 €
Chapitre 022 – Imprévus de fonctionnement		147,83 €

M. SCHULLER

Avant de passer à la discussion sur le projet de budget, je vais demander à M. CHONÉ de vous présenter en vidéoprojection à quoi ressemblent les données photographiques dont l'acquisition est envisagée auprès de l'IGN.

M. CHONÉ

Les données que le syndicat mixte se propose d'acquérir auprès de l'IGN permettront de constituer la base d'un Système d'Information Géographique (SIG). Un SIG permet, à partir de diverses sources, de rassembler, d'organiser et d'analyser des informations localisées géographiquement. Ainsi des données dites alphanumériques issues de fichiers externes au SIG (ex : nombre d'habitants d'une commune, année de classement d'un monument historique, liste d'entreprises assujetties à la loi sur les installations classées, nombre de classes dans une école, tension d'une ligne électrique...) peuvent être reliées à des données géographiques par la technique dite du géoréférencement. Ces données géographiques peuvent être des cartes ou des photographies. Le repérage dans l'espace de ces données permet de les organiser en couches et de les superposer puis d'organiser des analyses qui viendront faciliter le travail de diagnostic territorial puis ultérieurement de suivi décrit par M. ROULOT.

L'agence d'urbanisme utilise régulièrement ce type d'outil depuis plusieurs années et utilise comme données géographiques le cadastre numérisé acquis par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la photo aérienne numérique commercialisée par l'IGN. M. AUBERTEL, responsable du SIG à l'agence d'urbanisme, va vous faire la démonstration de l'utilisation de la photo aérienne superposée au cadastre numérique en y ajoutant à titre d'exemple le tracé du futur contournement routier nord-ouest de l'agglomération châlonnaise.

Ainsi que vous pouvez le constater, ce tracé géoréférencé vient se positionner avec précision sur les informations parcellaires. L'intérêt est évident en terme de visualisation du projet

avec la couche photographique mais ce n'est pas le seul. Il est par exemple possible de connaître rapidement le nombre de parcelles concernées par le tracé et de calculer pour chacune d'elles la superficie affectée par le futur ouvrage.

M. SCHULLER

Remarque que dans certains départements, les collectivités locales peuvent accéder gratuitement à la cartographie informatisée.

M. CHONÉ

De manière générale l'accès à l'information géographique numérique telle que plans, photos ou traitement de séquences prises par les satellites de type "SPOT" suppose l'acquisition de licences d'exploitation. Les contrats de licences multipostes incluant l'accès à des utilisateurs multiples coûtent beaucoup plus chers mais permettent en retour une large diffusion de l'information.

M. SCHULLER

Les données cartographiques et photographiques acquises par le syndicat mixte pourront-elles être utilisées par les communes membres ?

M. CHONÉ

Toutes les communes qui le souhaitent pourront évidemment consulter la base de données cartographique et photographique. Le prêt de données numériques pour des besoins propres aux communes implique en revanche de vérifier au préalable quelles sont les conditions fixées par le contrat de licence entre le Syndicat mixte et l'IGN.

Un contact sera pris avec l'IGN pour faire préciser par courrier les conditions d'accès des groupements de communes et communes membres du syndicat mixte aux données acquises par le syndicat mixte.

M. BOURLIER

Merci à M. SCHULLER pour la présentation du budget et à l'agence d'urbanisme pour les explications sur l'utilisation des données IGN.

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions complémentaires sur le projet de budget ?

M. FERMIER

Je ne conteste pas l'intérêt de travailler avec des données IGN qui permettront de faire un travail de qualité mais je pense également qu'il était envisageable de différer ces acquisitions d'au moins une année ce qui aurait permis de contenir l'augmentation du budget.

Je déplore donc le choix de l'hypothèse budgétaire la plus onéreuse qui va se traduire par une augmentation de la participation des habitants de 0,45 € à 0,65 € soit une hausse de 45% par rapport aux trois dernières années.

Compte tenu d'une part du contexte économique malheureusement peu favorable et d'autre part des transferts de charges non négligeables résultant de la phase II de la décentralisation, nous ne pouvons pas nous permettre des augmentations aussi importantes de nos dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi je m'abstiendrais lors du vote.

Je souhaite par ailleurs avoir des précisions sur l'étude "logement" et en particulier sur la capacité de l'agence à traiter les données en 2006 avec les outils logiciels à sa disposition.

M. CHONÉ

L'exploitation des données sur le logement devrait débuter courant août. Ces données seront fournies par la Direction Régionale de l'Équipement au format Excel© et pourront ainsi être exploitées directement avec les logiciels de bureautique standard dont dispose l'agence.

M. BOURLIER

Le budget 2006 est un budget aux ambitions limitées qui est très loin de couvrir les besoins d'études nécessités par le diagnostic territorial tel qu'il vient d'être présenté par M. ROULOT.

Par ailleurs, je souligne que rien n'est prévu dans ce budget pour travailler spécifiquement sur le pays.

M. HENRIAT

L'idée d'augmenter la cotisation versée au syndicat mixte n'enchant personne mais après plusieurs années consacrées à l'ajustement des statuts du syndicat mixte et à un travail de maintenance de l'actuel schéma directeur, il est temps d'engager des démarches plus concrètes et un vrai travail de réflexion qui nécessiteront de consentir un effort budgétaire plus important. Le temps presse notamment par rapport au prochain exercice de contractualisation avec l'Etat et la Région Champagne-Ardenne. Il faut donc se donner les moyens d'être présents au bon moment aux rendez-vous importants pour le devenir de nos collectivités.

M. BOURLIER

S'il n'y a plus de questions, je vous propose de passer au vote.

Le Comité syndical, avec 39 voix pour et une abstention, adopte le budget primitif 2006 et fixe la contribution des membres du syndicat mixte à 0,65 € par habitant.

7. ADHESION DU SYNDICAT MIXTE A L'ASSOCIATION DE COOPERATION TERRITORIALE AEROPORTUAIRE DE VATRY

M. BOURLIER

Pour fédérer les actions en faveur du développement économique et social des territoires proches de Vatry, notamment en matière d'urbanisme, de logement, de transport, d'emploi et de formation et de promotion, Jean-Paul BACHY, Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, René-Paul SAVARY, Président du Conseil Général de la Marne, et Bruno BOURG-BROC, Président de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne proposent au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Châlons-en-Champagne de constituer une association au sens de la loi du 1^{er} juillet 1901 sous la dénomination "d'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire de Vatry".

Les objectifs de cette association sont de créer un lieu d'échange et d'information, d'organiser une réflexion commune pour prendre les mesures susceptibles de favoriser le développement économique sur un large territoire et de faire la promotion de l'équipement. Six groupes de travail, composés d'élus et de leurs collaborateurs, seraient constitués dans les domaines suivants :

- l'emploi et la formation,
- les transports et le logement,
- l'environnement et le développement durable,
- la logistique,
- les passagers et le tourisme,
- le lobbying, l'information et la communication.

Ces groupes doivent se réunir au moins une fois par trimestre et rendre compte de l'avancement de leurs travaux à l'occasion des conseils d'administration de l'association.

Ces différentes thématiques relèvent pleinement des enjeux territoriaux qui doivent être traités dans un schéma de cohérence territoriale. Ainsi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT, doit définir le projet du territoire en matière d'habitat, de développement économique, d'équipements, de déplacements des personnes et des marchandises et d'environnement.

Au regard de la compétence du syndicat mixte en matière de schéma de cohérence territoriale et de la localisation de l'aéroport international dans son aire de compétence, l'adhésion à cette association, conçue comme un lieu de réflexion sur le développement coordonné de Vatry et l'aménagement équilibré du territoire, constitue une opportunité à

saisir dans l'intérêt réciproque du territoire et du bon fonctionnement des infrastructures de l'Aéroport international de Vatry.

Je propose donc de délibérer pour adhérer à cette association de coopération aéroportuaire. Auparavant, je souhaite donner la parole à M. BOURG-BROC qui copréside cette association avec MM. BACHY et SAVARY.

M. BOURG-BROC

Merci M. le Président. Cette association qui vient de voir le jour regroupe dès à présent la plupart des collectivités de la région Champagne-Ardenne autour d'une ambition commune qui est de faire de l'aéroport de Vatry une zone de dynamisme économique qui puisse rayonner très largement et susciter des retombées profitables à un très large territoire. Dans un contexte de concurrence toujours plus vive entre les zones d'activités, il est important que les acteurs unissent leurs efforts et se fédèrent pour contribuer à l'essor de Vatry.

L'un des premiers champs de réflexion de cette association pourrait concerner les conditions à mettre en oeuvre pour développer le vol passager à Vatry. L'hypothèse du recrutement d'un professionnel spécialisé dans l'activité du transport aérien de passagers a été évoquée et il appartiendra à l'association de réfléchir aux modalités pratiques. La solution d'une embauche par l'agence régionale de développement a ainsi été proposée mais il y a peut-être d'autres solutions envisageables.

M. BOURLIER

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur l'adhésion à cette association ? S'il n'y en pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'Association de Coopération Territoriale Aéroportuaire (ACTA) de Vatry.

Avant de passer au point suivant, j'invite les délégués syndicaux qui seraient intéressés par une participation aux travaux de l'ACTA à bien vouloir se manifester afin que nous puissions proposer des candidats aux six groupes de travail que j'ai évoqué et que je vous rappelle :

- l'emploi et la formation,
- les transports et le logement,
- l'environnement et le développement durable,
- la logistique,
- les passagers et le tourisme,
- le lobbying, l'information et la communication.

En l'absence de candidature spontanée et pour laisser à chacune et chacun d'entre vous le temps de la réflexion, je vous accorde plusieurs semaines de délai et je vous demande de bien vouloir vous manifester auprès de l'AUDC en faisant part du groupe de travail qui vous intéresse le plus. Le bureau fera ensuite une proposition auprès du conseil général.

Je compte sur vous car il serait dommage que le syndicat mixte ne soit pas présent dans ces instances de travail.

8. APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR

M. BOURLIER

Je vais donner la parole à M. JESSON qui va vous donner lecture du projet de délibération et répondre à vos questions si vous le souhaitez.

M. JESSON

Le schéma directeur de la région de Châlons-en-Champagne a été approuvé le 23 octobre 1998. En application de la réforme des documents d'urbanisme introduite par la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000, ce schéma directeur a valeur de schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Sa forme et son contenu restent toutefois ceux des anciens schémas directeurs et il ne deviendra réellement SCoT qu'au terme de sa mise en révision. La loi précise toutefois que les schémas directeurs approuvés avant son entrée en vigueur peuvent faire l'objet d'une modification, sans être mis en forme de schéma de cohérence territoriale, dans les conditions définies par le second alinéa de l'article L.122-13 du code de l'urbanisme, lorsque la modification ne porte pas atteinte à leur économie générale.

Cette modification est prise par délibération de l'établissement public ou du syndicat mixte chargé de la gestion du schéma après enquête publique.

Suite aux sollicitations de communes et de groupement de communes, le Syndicat mixte a souhaité qu'une modification du schéma directeur soit engagée pour permettre la réalisation de projets communaux ou d'intérêt communautaire.

Pour garantir le respect de l'économie générale et des grands principes du schéma directeur, la procédure ne porte que sur des modifications qui présentent un caractère de nécessité ou d'urgence pour les communes ou groupements de communes concernés et qui ont pour objectifs :

- De permettre une évolution de l'espace urbain à vocation d'habitat, d'activités économiques, de loisirs ou à vocation mixte. Ces modifications sont destinées à tenir compte de besoins d'extension ou bien de changements du contexte local justifiant une localisation différente de certains espaces.
- De modifier les tracés de certains projets d'infrastructures routières pour tenir compte de l'évolution de ces projets.
- D'actualiser la représentation des espaces boisés à maintenir sur un point précis du tracé de la Ligne à Grande Vitesse "Est" sans entraîner toutefois de réduction des superficies d'espaces boisés.

Ces modifications ne concernent pas les éléments déterminants ou structurants du schéma directeur et visent l'extension mesurée des espaces urbains.

L'enquête publique sur cette modification s'est tenue du lundi 23 janvier 2006 au 24 février 2006 à Châlons-en-Champagne (siège du syndicat mixte) pour la première et la dernière permanence du commissaire enquêteur, ainsi qu'à Bussy-Lettrée, Courtisols, La Chaussée-sur-Marne et Saint-Quentin-sur-Coole. Cette enquête a suscité une assez bonne participation de la population mais peu de réclamations ont été formulées dans les registres d'enquête ce qui a permis au commissaire enquêteur de formuler un avis favorable.

Dans le cadre de la notification du projet de modification aux personnes et aux organismes mentionnés aux articles L.121-4 et L.122-8 du code de l'urbanisme, le Conseil général de la Marne a formulé auprès du commissaire enquêteur un certain nombre d'observations par courrier daté du 24 février 2006.

Ces remarques portaient notamment sur la prise en compte des perspectives de développement de l'aéroport de Vatry et sur l'intérêt de maintenir un certain nombre de projets de déviation routière des communes. Une rencontre des services du conseil général prise à l'initiative du commissaire enquêteur a permis de rappeler le cadre strict de la procédure de modification, c'est-à-dire pas de remise en cause de l'économie générale du document, et d'expliquer que ces demandes seraient bien entendu étudiées lors de la révision du schéma directeur notamment pour ce qui concerne le site de Vatry et le fonctionnement général des circulations comportant le principe de contournements routiers de plusieurs communes.

M. BOURLIER

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur cette procédure de modification du schéma directeur ? S'il n'y en pas, je vous propose de passer au vote.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve la modification du schéma directeur.

9. QUESTIONS DIVERSES

M. BOURLIER

Est-ce que vous avez des questions à soulever qui n'auraient pas été traitées dans l'ordre du jour ou des informations particulières que vous souhaiteriez porter à la connaissance de l'assemblée.

Puisqu'il n'y a pas de questions ou d'informations, il me reste à vous remercier de votre participation et à lever la séance.

Le Secrétaire,

Signé : M. Claude OURY